

ture, et l'attitude qu'il prit lors de la seconde Restauration, lui valurent d'être confirmé dans ses fonctions de magistrat le 9 avril 1816. M. Gillet-Barba fut le candidat des royalistes extrêmes dans le 2^e arrondissement de la Marne : d'abord aux élections du 1^{er} octobre 1821, où il échoua avec 105 voix, contre 185 à M. Royer-Collard, élu, puis à celles du 25 février 1824, où il l'emporta sur le même concurrent avec 170 voix contre 98 (271 votants, 302 inscrits). Il siégea alors à droite, et prêta son concours au ministère Villèle. « Ce député de la Marne ne nous est connu, dit un biographe, que par un calembour dont il fut le héros. Quoique silencieux, il avait paru deux fois à la tribune dans la même séance pour appuyer deux propositions ministérielles. A sa seconde apparition, quelqu'un ayant fait observer qu'il s'agissait d'un objet entièrement opposé à celui qu'on venait de discuter, parut douter qu'il parlât dans le même sens. Alors un mauvais plaisant, car il s'en trouve partout, même à la Chambre, s'empressa de répondre « qu'il s'agissait d'une autre paire de manches, mais que c'était toujours le même Gillet ». M. Gillet-Barba ne fut pas réélu le 17 novembre 1827 : il ne réunissait que 99 voix contre 116 à M. Royer-Collard, qui le remplaça à son tour. Il se retira à Vitry-le-François et ne s'occupa plus de politique.

GILLET DE LA JACQUEMINIÈRE (LOUIS-CHARLES, BARON), député en 1789 et au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, né à Saint-Julien-du-Sault (Yonne) le 21 novembre 1752, mort à Paris le 7 avril 1836, occupait en 1777 les fonctions de directeur des postes. Il devint en 1787 procureur-syndic de Joigny à l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France, et fut, le 18 mars 1789, élu député du tiers aux Etats-Généraux pour le bailliage de Montargis, avec 55 voix sur 72 votants. Il prit plusieurs fois la parole dans l'Assemblée constituante, dont il fut secrétaire, fit une motion sur le paiement des impôts, parla sur le décret relatif à la conservation des forêts, donna lecture d'un rapport touchant les droits de minage, péage, etc. Il présenta encore diverses observations relatives à la suppression du privilège de la Compagnie des Indes, aux affaires des postes et des messageries, à l'exercice des droits de citoyen actif par les fonctionnaires publics, etc. Nommé, en 1791, inspecteur des postes, en 1792 membre du bureau de conciliation de Montargis, en l'an III président de l'administration de Courtenay, il quitta ce dernier poste pour entrer, le 26 germinal an VII, au Conseil des Cinq-Cents, comme député du Loiret. Il s'y montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fut appelé par Bonaparte (4 nivôse an VIII) à faire partie du Tribunal. Ce fut comme orateur de cette assemblée qu'en 1807 il soutint devant le Corps législatif le projet de loi qui créait une cour des Comptes. Le projet de loi adopté, Gillet de la Jacqueminière fit partie aussitôt du nouveau corps en qualité de conseiller-maitre (28 septembre de la même année). Chevalier de l'Empire le 3 juin 1808, il conserva jusqu'au 21 avril 1830 son titre de conseiller à la cour des Comptes. Chevalier de la Légion d'honneur.

GILLET-VALBREUZE (ANDRÉ-ROCH-FRANÇOIS-MARIE), député de 1822 à 1824, né à Lyon (Rhône) le 30 mai 1776, mort à Lyon le 2 février 1863, propriétaire à Lyon, fut élu, le 16 mai 1822, député du collège de département du Rhône, avec 275 voix (463 votants, 532 inscrits). Il fit partie de la majorité ministérielle et siégea jusqu'en 1824.

GILLIOT (FRANÇOIS-PHILIBERT), député de 1876 à 1885, né à Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or) le 20 juin 1822, avocat à Dijon, acheta une étude de notaire à Cuisery-en-Morvan, et entra en 1870 au conseil général de Saône-et-Loire, comme représentant du canton de Lucenay-Lévéque. Il se présenta avec succès à la députation, le 20 février 1876, dans la 1^{re} circonscription d'Autun, qui l'élut par 7,132 voix (11,385 votants, 15,081 inscrits), contre 4,146 voix à M. E. Pinard, ancien ministre de l'Empire. Il siégea à la gauche républicaine et fut des 363. Réélu, en cette qualité, le 14 octobre 1877, par 7,599 voix (12,449 votants, 15,409 inscrits), contre 4,817 au marquis de Ganay, il se prononça pour les invalidations de plusieurs députés de la droite, contre le ministère Rochebouët, pour le cabinet Dufaure, pour l'élection de M. Grévy à la présidence de la République et pour le retour du parlement à Paris (au Congrès), pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, pour l'article 7, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion. Partisan de la politique opportuniste, M. Gilliot, après avoir obtenu sa réélection, le 21 août 1881, par 6,451 voix (7,199 votants, 16,215 inscrits), soutint Gambetta et M. J. Ferry au pouvoir, se prononça contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre l'élection de la magistrature par le peuple, contre l'institution d'un maire de Paris, pour la loi sur les récidivistes et pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Il fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine modérée dans Saône-et-Loire, mais il échoua avec 31,652 voix (135,611 votants). L'année suivante, il fut nommé préfet des Basses-Alpes ; il est aujourd'hui préfet de l'Ardèche. Officier d'Académie.

GILLON (JEAN-NICOLAS), député en 1789, né à Troyon (Meuse) le 9 mai 1750, mort à Verdun (Meuse) le 31 août 1792, était avocat à Verdun. Il adopta les idées nouvelles, fut élu, le 1^{er} avril 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Verdun, et, admis à siéger le 23 septembre, en remplacement de M. Deulneau, demissionnaire, vota avec la majorité réformatrice. Après la session, il devint président du tribunal criminel de la Meuse (9 septembre 1791). L'année suivante, Gillon, qui combattait parmi les patriotes, fut tué pendant le siège de Verdun par les Prussiens.

GILLON (JACQUES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Troyon (Meuse) le 12 juillet 1762, mort à Bar-le-Duc le 24 décembre 1842, « fils de Jean-Baptiste Gillon et d'Elisabeth Mangin, » et cousin du précédent, étudia le droit et fut avocat au parlement de Nancy (29 novembre 1784), puis au bailliage de Bar (26 février 1788). La Révolution le fit administrateur du district de Bar le 24 septembre 1792, juge au tribunal de ce district le 25 vendémiaire an II, administrateur de la Meuse le 22 vendémiaire an III, et secrétaire général de l'administration centrale du même département le 2 frimaire an V. Partisan du coup d'Etat de brumaire, il reçut, le 15 floréal an VIII, le titre de secrétaire général de la préfecture. Elu, le 12 mai 1815, par le collège de département de la Marne, représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 45 voix (62 votants), il se rallia plus tard à la Restauration, qui le nomma chevalier de la Légion d'honneur le 14 janvier 1815.

GILLON (JEAN-LANDRY), député de 1830 à 1848, né à Nubécourt (Meuse) le 10 juin 1788,

mort à Bar-le-Duc le 6 mai 1856, vint étudier le droit à Paris et s'y fit recevoir docteur en 1812; puis il retourna exercer la profession d'avocat à Bar-le-Duc, tout en remplissant au tribunal de cette ville les fonctions de juge suppléant. Après avoir été de 1820 à 1830 conseiller d'arrondissement, de 1827 à 1830 premier adjoint au maire de Bar, conseiller général de la Meuse en 1828, il fut nommé, en septembre 1830, conseiller de préfecture de ce département, et, le mois suivant (23 octobre), brigua la succession législative de M. d'Arros, qui venait d'être nommé préfet. M. Gillon fut élu député par le collège de département de la Meuse, avec 77 voix (123 votants, 142 inscrits). Il se montra partisan du gouvernement de Louis-Philippe, et obtint sa réélection le 5 juillet 1831, dans le 1^{er} collège de la Meuse (Bar-le-Duc), avec 203 voix sur 235 votants, 319 inscrits. Nommé procureur général près la cour royale d'Amiens et chevalier de la Légion d'honneur, M. Gillon dut solliciter le renouvellement de son mandat législatif, et l'obtint, le 22 septembre 1832. Il vota dès lors, en toutes circonstances, avec la majorité ministérielle, et fut constamment réélu jusqu'à la fin du règne: le 21 juin 1834 par 211 voix (240 votants, 322 inscrits), contre 14 à M. Jacques Gillon; le 4 novembre 1837 par 213 voix (235 votants, 324 inscrits); le 2 mars 1839 par 255 voix sur 288 votants; le 5 septembre 1840, après une promotion nouvelle, par 216 voix (227 votants, 358 inscrits); le 9 juillet 1842 par 229 voix (255 votants, 371 inscrits); enfin le 1^{er} août 1846 par 258 voix (304 votants, 398 inscrits), contre 26 à M. Félix Gillon. M. J.-L. Gillon poursuivit en même temps sa carrière de magistrat et parvint aux postes les plus élevés. Avocat général à la cour de Cassation (1839) et, bientôt après (5 août 1840), conseiller à la même cour, il occupa cette dernière fonction jusqu'à sa mort. À la Chambre des députés, il vota pour la condamnation du journal la *Tribune* (1833), pour les lois de septembre 1835, pour les lois de disjonction et d'apanage, pour l'indemnité Pritchard (1845), contre les diverses propositions tendant à la réforme électorale, et pour la politique de Guizot. Il prit une part considérable aux travaux préparatoires ainsi qu'à la discussion de lois importantes: sur la garde nationale, sur l'instruction primaire, sur les élections et les attributions municipales. Il fit adopter la disposition qui confia au jury l'appréciation des circonstances atténuantes, remise auparavant aux juges des cours d'assises, et fut un des auteurs du projet de loi sur les chemins vicinaux et cantonaux; pendant quatre ans, il fut le rapporteur du budget de l'instruction publique. On doit à M. J.-L. Gillon plusieurs écrits sur des matières de jurisprudence, entre autres, un *Code des municipalités* en collaboration avec M. Stourm, un *Nouveau Code des chasses* (1844), etc.

GILLON (PAULIN), représentant en 1848, en 1849, en 1871, né à Nubécourt (Meuse) le 22 juin 1796, mort à Nubécourt le 1^{er} novembre 1878, appartenait à une famille qui avait professé, sous la Restauration, des opinions « constitutionnelles » et libérales. Lui-même, inscrit, ses études de droit terminées, au barreau de Bar-le-Duc, se signala par son opposition à la politique conservatrice du gouvernement de Louis-Philippe. Maire de Bar-le-Duc, il dut à son attitude hostile au ministère Guizot son élection, le 23 avril 1848, comme représentant de la Meuse à l'Assemblée constituante, le 7^e

sur 8, par 36,759 voix. M. Paulin Gillon alla cependant siéger à droite, fit partie du comité du travail, et vota: pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Il parut quelquefois à la tribune, fut rapporteur de plusieurs lois et appuya le ministère Odilon Barrot. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Meuse à l'Assemblée législative, le 2^e sur 7, par 38,368 voix (59,869 votants, 92,490 inscrits), il opina constamment avec la majorité conservatrice, se prononça pour la suppression des clubs, pour la loi Falloux-Paris sur l'enseignement, pour les restrictions apportées au suffrage universel, etc. Toutefois il ne fit point acte d'adhésion au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il rentra dans la vie privée et reprit sa place au barreau de Bar-le-Duc. Tant que dura l'Empire, M. P. Gillon vécut dans la retraite; sans être candidat, il réunit, le 22 juin 1857, lors des élections au Corps législatif, 224 voix dans la 1^{re} circonscription de la Marne, contre 25,159 à l'élu officiel, M. Collot. Après la guerre, il fut élu (8 février 1871) représentant de la Meuse à l'Assemblée nationale, le 6^e et dernier, par 16,382 voix (40,190 votants, 89,314 inscrits). Membre de la droite monarchiste, M. P. Gillon vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constitutionnel, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contribua à la chute de Thiers le 24 mai 1873, soutint le gouvernement « de combat », et prêta son concours aux tentatives de fusion et de rétablissement de la royauté. L'échec de ces combinaisons le rallia au septennat, mais il vota ensuite avec les légitimistes contre le cabinet de Broglie (16 mai 1874), contre l'amendement septennaliste Paris, contre l'amendement Wallon, contre la Constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur et contre le scrutin de liste. Il prit quelquefois la parole, notamment sur les questions d'impôts et sur le travail des enfants dans les manufactures. Après la séparation de l'Assemblée, M. P. Gillon se porta candidat légitimiste aux élections législatives du 20 février 1876: il échoua dans l'arrondissement de Bar-le-Duc avec 3,167 voix contre 11,031 à M. Grandpierre, républicain, et 4,359 à M. Jacquot.

GILLY (JACQUES-LAURENT, COMTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Remoulins (Gard) le 12 août 1769, mort à Vernarède (Vaucluse) le 5 août 1829, s'engagea, le 1^{er} août 1792, comme volontaire au 2^e bataillon du Gard, passa, le 26 août suivant, chef de bataillon en second, et fut confirmé dans ce grade le 1^{er} mai 1793. Ses brillants services à l'armée des Alpes et des Pyrénées-Orientales lui valurent, le 30 juillet 1799, le grade de général de brigade. Commandant supérieur de Lyon le 18 brumaire an VIII, il fut créé, en prairial an XII, chevalier de la Légion d'honneur, et, le 27 novembre 1808, baron de l'Empire. Après Ratisbonne et Wagram, il fut nommé général de division le 16 avril 1809, et, le 11 juin 1811, grand officier de la Légion d'honneur. Ayant adhéré à la déchéance de l'empereur, il reçut de Louis XVIII (8 juillet 1814) la croix de

Saint-Louis et fut nommé, le 29 du même mois, commandant militaire du Gard. Au retour de l'île d'Elbe, il fut chargé d'organiser une armée contre l'empereur, sous la direction du duc d'Angoulême, mais il accepta de Napoléon le commandement du 1^{er} corps de l'armée du Midi. Le duc d'Angoulême, abandonné de tous, fut obligé de se réfugier à Marseille avec les débris de l'armée royale. En récompense de ses services et de la mission délicate qu'il sut remplir auprès du duc lors de la convention de retraite, il fut créé comte de l'Empire et nommé commandant de la 9^e division. Ayant maintenu l'ordre dans le Gard, grâce à sa fermeté et à sa douceur, il fut élu par ses concitoyens, le 7 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, au collège de département, avec 71 voix sur 73 votants. Il ne parut pas à la Chambre, et passa en Amérique après Waterloo. Condamné à mort, le 25 juin 1819, par le conseil de guerre de la 1^{re} division, il revint, le 2 février 1820, se constituer prisonnier à l'Abbaye, pour obtenir la révision de son procès. Grâce à l'intervention du duc d'Angoulême, les faits reprochés à Gilly furent compris parmi ceux qu'amnistiait l'ordonnance de janvier 1816. Rétabli, le 14 février 1820, dans le cadre des officiers généraux en non-activité, il fut réaffecté comme lieutenant-général le 4 mai 1825.

GILLY (NUMA), député de 1885 à 1889, né à Sommieres (Gard) le 6 août 1834, commença par être ouvrier tonnelier, puis s'établit à son compte fabricant de foudres. Républicain, il se fit élire conseiller municipal, et devint maire de Nîmes, grâce à la coalition anti-opportuniste des opposants de droite et d'extrême-gauche. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale socialiste du Gard, M. Gilly fut nommé député de ce département, le 6^e et dernier, au second tour de scrutin, par 58,049 voix (110,923 votants, 133,886 inscrits). Il siégea à l'extrême-gauche et fit partie du petit groupe ouvrier socialiste qui se constitua peu après l'ouverture de la session. Il vota : contre l'expédition du Tonkin, contre la politique opportuniste, pour l'amnistie, contre les ministères Freycinet, Rouvier et Tirard, etc., n'aborda point la tribune, et, jusqu'en 1888, fit peu parler de lui. Tout à coup le nom de M. Numa Gilly se trouva mêlé aux plus ardentes polémiques, et l'affaire Gilly eut presque le retentissement d'une cause célèbre. Pendant les vacances parlementaires, rendant compte, le 3 septembre 1888, de son mandat à ses électeurs, M. Gilly prononça, au théâtre d'Alais, les paroles suivantes : « Quand on voit à quelles mains est livrée la fortune de la France, quels sont les hommes qui composent la commission du budget, on frémit du gaspillage effréné qui préside à la distribution de cet impôt que nous avons tant de peine à payer au percepteur. On a poursuivi Wilson : pure comédie, pour faire croire qu'on était plus honnête que lui; mais sur trente-six membres de la commission du budget, vous avez au moins vingt Wilson. » Ce discours fut l'objet, dans la presse et dans le public, de nombreux commentaires. La commission du budget, dont les membres étaient en réalité au nombre de 33, ne parut pas tout d'abord s'émouvoir bien vivement de l'accusation; elle n'avait pas, d'ailleurs, qualité pour introduire une action en diffamation, n'étant pas un corps constitué aux termes de la loi; individuellement, plusieurs commissaires, notamment M. Salis, de l'Hérault, M. Emile Jarnais, du Gard, M. D. Raynal, ancien ministre, député de la Gironde, se décidèrent à écrire à

M. Gilly pour le mettre en demeure de s'expliquer; il répondit qu'il attendrait qu'on le poursuivît en justice. La commission se réunit alors et déclara « unanimement » qu'elle livrait la conduite du député du Gard « au jugement de l'opinion publique ». Mais M. Andrieux, membre de la commission du budget, tint à faire savoir qu'il n'était pour rien dans cette déclaration platonique, prétendue unanime, et, afin de permettre à M. Gilly de fournir les explications demandées, il le traduisit devant la cour d'assises de Nîmes, « en vertu de l'article 31 de la loi du 29 juillet 1881, qui prévoit la diffamation à raison de leurs fonctions ou de leur qualité envers un ou plusieurs membres de l'une ou l'autre Chambre. » De son côté, M. Gilly assigna comme témoins la plupart des membres de la commission du budget. Quelques-uns se rendirent à Nîmes; mais la cour refusa de les interroger, par ce motif que leur audition n'était point admissible en droit. M. Gilly ayant alors affirmé qu'il n'avait eu aucune intention de diffamer M. Andrieux personnellement, celui-ci retira sa plainte à l'audience et M. Gilly fut acquitté. Après ce procès, il publia sous le titre *Mes dossiers*, une série d'imputations plus précises à l'adresse de divers personnages politiques très en vue; les intéressés lui intentèrent de nombreux procès en diffamation. Sous le coup de ces menaces, et avant l'appel des causes, M. Gilly se détermina à désavouer la paternité du livre *Mes dossiers*, ce qui lui valut aussitôt un nouveau procès de son éditeur. Le désaveu n'arrêta pas les poursuites : M. Gilly se vit condamner à plusieurs mois de prison, et dut supporter des frais considérables; avant les instances, M. Floquet l'avait révoqué de ses fonctions de maire, et avait dissous le conseil municipal qui avait fait cause commune avec lui. L'opinion locale ne cessa pas, malgré tout, de donner raison à son ancien maire et député, et, lors des élections du 20 janvier 1889 pour le renouvellement du conseil municipal de Nîmes, la liste de M. Gilly passa avec 5,650 voix contre 3,460 à la liste opportuniste; il fut également réélu maire par 19 voix sur 26. Dans la dernière session de la législature à la Chambre, il s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), se prononça contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et s'abstint sur les poursuites contre le général Boulanger.

GINDRIEZ (FRANÇOIS-FRÉDÉRIC), représentant du peuple en 1849, né à Dijon (Côte-d'Or) le 12 juillet 1806, mort à Dijon avant 1869, se fit connaître, sous Louis-Philippe, par ses opinions nettement républicaines. Commissaire du gouvernement provisoire dans la Côte-d'Or en février 1848, il fut inscrit l'année d'après, lors des élections à l'Assemblée législative, sur la liste des candidats du parti avancé, et élu le 13 mai, le 9^e, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative par 72,912 voix (109,200 votants, 152,441 inscrits). M. Gindriez siégea à la Montagne et vota constamment avec la minorité démocratique : contre l'expédition de Rome, contre les poursuites intentées pour l'affaire du 13 juin à plusieurs représentants, contre la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel. Il combattit la politique de l'Elysée, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre, et accompagna Baudin sur la barricade du faubourg

Saint-Antoine. Il le suppliait de ne pas se faire tuer inutilement et le tirait par le pan de sa redingote lorsque Baudin tomba frappé d'une balle. Ce fut Gindriez qui alla chercher le corps du représentant à l'hôpital Sainte-Marguerite où il avait été déposé et qui le ramena à son domicile, rue de Clichy. Expulsé de France, Gindriez se retira à Bruxelles. Il reentra dans son pays natal lors de l'amnistie générale de 1859.

GINESTEL-PERSEGALS (FRANÇOIS-RÉGIS DE, député aux Cinq-Cents, né à Persegals, commune de Cassagnes-Bégouhès (Aveyron) en 1756, mort à Réquista (Aveyron) le 14 décembre 1826, était fils de Jean-Jacques de Ginestel, seigneur de Peyrelade, et d'Angélique-Marie de Carrière de Saint-Izaïse. Jurisconsulte distingué, il fut juge de paix à Rodez pendant la Révolution, présida le collège électoral de l'Aveyron en 1797, et fut élu, le 24 germinal an V, par 225 voix (264 votants), député de l'Aveyron au Conseil des Cinq-Cents. Les opérations électorales de ce département ayant été annulées au coup d'Etat de fructidor, comme entachées de royalisme, de Ginestel ne siégea que peu de temps. Après le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé (an VIII) juge de paix du canton de Réquista, et il remplit avec sollicitude ces fonctions jusqu'à sa mort, après avoir refusé, à deux reprises, l'offre d'une place de conseiller à la cour de Montpellier, puis à la cour de Toulouse.

GINGUENÉ (PIERRE-LOUIS), membre du Tribunal, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 25 avril 1748, mort à Paris le 11 novembre 1816, d'une famille modeste, fit ses études au collège de sa ville natale, en même temps que Parny, et, de bonne heure, prit goût à la littérature et aux belles-lettres. Arrivé à Paris en 1772, il publia, quelques années plus tard, en 1779, un ouvrage de jeunesse, en vers, *la Confession de Zulmé*, où se révèle une grande facilité poétique. Depuis 1773 il donnait des articles littéraires; il prit part aussi à la fameuse querelle entre les partisans de Piccini et de Gluck comme défenseur de la musique italienne. Nommé, en 1780, petit commis au contrôle général des finances, il concourut sans succès, en 1787 et en 1788, aux prix d'éloquence et de poésie proposés par l'Académie française. Loin d'être indifférent au mouvement des esprits vers une réforme politique, il salua l'ouverture des États-Généraux par une ode qui n'est pas sans mérite. Malgré cela, il fut plus d'une fois menacé, espionné, et finalement jeté en prison comme Chauvort. Il eut un meilleur sort que ce dernier, et, à peine rendu à la liberté, il s'empressa de consacrer quelques articles à sa mémoire. De 1795 à 1797, il fut directeur de l'instruction publique au ministère de l'Intérieur, et, à la réorganisation de l'Institut, devint membre de la classe des sciences morales et politiques. Comme directeur de l'instruction publique, il adressa officiellement aux fonctionnaires de son ressort de nombreuses circulaires dont l'une porte : « Toutes les religions positives ne pouvant s'alimenter que de superstitions, sont à peu près équivalentes, et les hommes, en se détachant de l'une pour suivre l'autre, n'ont fait que changer d'esclavage. La Révolution française est la première qui, affranchie de toute influence religieuse et sacerdotale, tend vraiment à l'émancipation de la société humaine. Attaquer par des fictions ingénieuses ces religions positives, contraires au bonheur de l'hom-

me; verser à pleines mains le ridicule sur ce qui fit répandre tant de sang, c'est bien mériter de la patrie et de la révolution. » Envoyé à Turin, en 1797, comme ministre plénipotentiaire de France, Ginguéné ne se montra pas à la hauteur de sa mission et revint au bout de quelques mois de séjour en Italie, sans avoir pu visiter la péninsule, comme il se l'était promis. Le 4 nivôse an VIII, le gouvernement consulaire le nomma membre du Tribunal; il y fit de l'opposition, et fut l'un des premiers éliminés en 1802. En 1803, et de 1805 à 1806, il ouvrit à l'Athénée de Paris un cours de littérature italienne, dont il publia ensuite les leçons sous le nom d'*Histoire littéraire de l'Italie*, qui est son ouvrage le plus important et le mieux fait. Son activité s'étendit aussi à d'autres sujets; il traduisit Catulle, fut membre de la commission de l'Histoire littéraire de la France, fit paraître, en 1810, un recueil de fables imitées des Italiens, écrivit un grand nombre de brochures en vers et en prose, collabora à la *Biographie Michaud*, etc.

GINOUX-DEFERMON (CÉSAR-AUGUSTE, COMTE), né à Paris le 20 avril 1823, mort au château de la Galmelière (Loire-Inférieure) le 20 mai 1889, descendait d'une famille dont plusieurs membres avaient siégé au parlement de Bretagne, et était petit-fils du comte Defermon, ancien ministre de Napoléon I^{er}. Le comte César-Auguste entra dans l'administration sous le second Empire comme auditeur au conseil d'Etat. Après la révolution du 4 septembre 1870, il se présenta, comme candidat à l'Assemblée nationale, sur la liste conservatrice de la Loire-Inférieure, et fut élu, le 11^e sur 12, par 49,881 voix sur 95,897 votants et 155,400 inscrits. Il prit place dans le groupe de l'Appel au peuple, fut secrétaire de ce groupe, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service militaire de trois ans, pour l'ordre du jour Ernoul, pour la démission de Thiers (24 mai 1873), pour l'arrêt contre les enterrements civils, s'abstint sur le septennat, sur l'admission des princes d'Orléans à titre définitif dans l'armée, et se prononça contre le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Aux élections du 20 février 1876, il se présenta dans l'arrondissement de Châteaubriant comme candidat du comité national, conservateur et partisan de la doctrine de l'Appel au peuple, et fut élu, au second tour de scrutin (5 mars), par 6,264 voix sur 16,097 votants et 20,166 inscrits, contre 4,945 voix à M. Galhier, légitimiste, et 4,882 à M. Récipon, républicain. Il reprit sa place à la droite bonapartiste, soutint le cabinet du 16 mai, et fut réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 9,110 voix sur 13,318 votants et 21,346 inscrits, contre 5,966 voix à M. Récipon. M. Ginoux-Defermon vota contre les ministères républicains qui succédèrent au cabinet de Rochebouët, et obtint sa réélection: le 21 août 1881, par 8,792 voix sur 10,137 votants et 21,570 inscrits, et, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Loire-Inférieure, le 1^{er} sur 9, par 75,418 voix sur 121,474 votants et 165,624 inscrits. Il vota constamment avec le groupe impérialiste, contre la politique scolaire, religieuse, coloniale et financière du gouvernement républicain. Dans la dernière session, il se prononça contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de

la constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. M. Ginoux-Defermou était conseiller général du canton de Moisson depuis le 8 octobre 1871, et chevalier de la Légion d'honneur.

GINTRAC (JACQUES), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1805, né à Annesse-et-Beaulieu (Dordogne) en 1754, mort au même lieu le 14 juillet 1814, fils de Jean Gintrac, bourgeois, et de Marguerite Vignaud, était administrateur du département de la Dordogne quand il fut élu, le 26 germinal an VII, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y fit peu remarquer, et passa, après le coup d'Etat de brumaire, au Corps législatif, où il représenta la Dordogne depuis le 4 nivôse an VIII jusqu'en 1805.

GIRAL (PAUL-ABRAHAM), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Varize (Moselle) le 13 septembre 1766, mort à une date inconnue, prit de bonne heure le parti de la Révolution. Propriétaire à Varize, il devint administrateur du département de la Moselle, puis accusateur public près le tribunal criminel du même département. Le 24 germinal an VI, il fut élu député de la Moselle au Conseil des Cinq-Cents; le 5 messidor de la même année, il prit la parole pour demander que les domaines engagés fussent régis et vendus comme les autres domaines nationaux, et, le 11 fructidor suivant, il parla contre l'impôt sur le sel et affirma qu'on pouvait encore tirer des ressources suffisantes du partage et de la vente des biens des émigrés.

GIRARD (JEAN-FRANÇOIS), député en 1789, né à Laval (Mayenne) le 1^{er} octobre 1733, mort à Lorris (Loiret) le 30 mai 1810, doyen et curé de Lorris, fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Montargis (21 mars 1789). Il suivit la majorité de son ordre; son nom ne figure pas au *Moniteur*.

GIRARD (JEAN-ANTOINE), député en 1791, avait rempli à l'étranger les fonctions de consul de France et était établi à Toulouse comme négociant, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1791, le 2^e et dernier, avec 257 voix (499 votants), député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative. Il ne s'y fit pas remarquer, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

GIRARD (ANTOINE-MARIE-ANNE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Narbonne (Aude) le 7 décembre 1753, mort à une date inconnue, propriétaire à Narbonne, rempli dans cette ville, au début de la Révolution, des fonctions municipales, et fut élu, le 6 septembre 1792, par le département de l'Aude, le 8^e et dernier, membre de la Convention, par 218 voix sur 350 votants. Lors du jugement de Louis XVI, il dit : « Représentants de la République, le règne de la justice est arrivé; la justice m'ordonne de prononcer la mort. » Mais il se prononça pour le sursis et pour l'appel au peuple. Envoyé en mission dans l'Hérault, il fut dénoncé par son collègue Chaudron-Rousseau « pour être toujours suivi d'une femme, Victoire Savi, ancienne batelaise, impudente, en état d'ivresse presque habituel, qui faisait fermer les églises et même les pillait, et qui se disait l'amie et l'avouée de la Convention ». Chaudron-Rousseau la fit arrêter. Girard appuya, après le 9 thermidor, la politique de la nou-

velle majorité, dénonça Milhaud (du Cantal) et proposa son arrestation; puis il soutint une motion de Louvet tendant à la confiscation des biens des émigrés et à la restitution de ceux des condamnés. Elu, le 4 brumaire an IV, comme ex-conventionnel, membre du Conseil des Anciens, Girard vota pour la résolution relative à l'emprunt forcé et demanda l'exclusion de Job Aymé des fonctions législatives. Le 6 mai 1796, il fut d'avis de rejeter un projet de Murair, favorable aux parents des émigrés, et sortit du Conseil en mai 1797. Depuis lors, il resta étranger aux affaires publiques.

GIRARD (CHARLES-JACQUES-ETIENNE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Chantonnay (Vendée) en 1733, mort à une date inconnue, était avocat à Chantonnay avant la Révolution. Il adopta les idées nouvelles, fut délégué par l'assemblée primaire de Chantonnay à l'élection des membres du directoire du département (29 juin 1790), devint président de l'administration de la Vendée, et fut élu, le 5 septembre 1792, le 8^e sur 9, député de ce département à la Convention, par 233 voix (332 votants). Il vota, dans le procès du roi, « pour la reclusion et le bannissement ». Il avait rejeté l'appel au peuple, en disant : « Citoyens, nous avons décrété spontanément que le gouvernement français formerait une république; nous avons aboli la liberté; les départements ont applaudi à cette démarche; nous croyons avoir la confiance. Je dis non. » Il passa, le 22 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, comme député de la Vendée, réélu par 19 voix (97 votants), et siégea sans éclat dans cette nouvelle assemblée jusqu'en l'an V.

GIRARD (FRANÇOIS-JOSEPH-HENRI), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 23 juillet 1761, mort à Paris le 26 mars 1854, « fils de sieur Pierre-Henry-Joseph Girard, négociant, et de dame Marguerite Boulay, mariés », entra dans la carrière administrative. Il occupait le poste de secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, lorsque le Sénat conservateur l'appela (8 mai 1811) à représenter le département de Vaucluse au Corps législatif. Il siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

GIRARD (JEAN-BAPTISTE, COMTE), pair des Cent-Jours, né à Aups (Var) le 21 février 1775, mort à Paris le 25 juin 1815, entra dans la carrière militaire en 1793, et obtint un avancement rapide. A la bataille d'Austerlitz, il était adjudant-commandant de la réserve de la cavalerie de la grande armée. Il y gagna la croix de commandeur de la Légion d'honneur, prit une part importante aux campagnes de 1806 et 1807, fut promu général de brigade (13 novembre 1806) et passa en Espagne en 1809. Il y trouva plusieurs occasions nouvelles de se faire remarquer : on lui dut le passage du Tage près de Talavera, et la victoire d'Occana, où il fut grièvement blessé; il combattit encore à Aracena, à Bien-Venida, à Olivença, sur les hauteurs de San-Cristoval, etc. Il se laissa pourtant surprendre à Cacerès, et l'échec qu'il y éprouva jeta toujours, malgré ses succès ultérieurs, comme une ombre sur sa gloire militaire. Le 2 mai 1812, il montra beaucoup de courage à la bataille de Lutzen : deux blessures graves ne purent le déterminer à quitter le champ de bataille. Guéri, il se trouva encore à Dresde, où il poursuivit l'ennemi depuis Bischoff-Werda jusqu'à la Sprée. L'adhésion qu'il fit, le 8 avril 1814, à la déchéance de l'empereur,

neur, lui valut la croix de Saint-Louis. Il se remit pendant les Cent-Jours à la disposition de Napoléon, et reçut de lui la dignité de pair de France (2 juin 1815) et le commandement d'un corps d'armée, qu'il conduisit à la bataille de Ligny, le 16 juin. Il mourut à Paris quelques jours après, d'une blessure reçue dans cette journée. Baron de l'Empire, du 26 octobre 1808.

GIRARD (FERDINAND), pair de France, né à Nîmes (Gard) le 15 novembre 1796, mort à Nîmes le 25 avril 1881, était maire de cette ville, lorsque sa grande situation dans le pays et son dévouement à la monarchie constitutionnelle le firent appeler par Louis-Philippe à la Chambre des pairs, le 4 mai 1845. M. Girard prêta son concours à la politique gouvernementale et quitta la vie politique en 1848. — Officier de la Légion d'honneur.

GIRARD (MARIE-AUGUSTE-EDMOND), représentant du peuple en 1848, né à Istres (Bouches-du-Rhône) le 6 septembre 1806, mort à Yvetot (Seine-Inférieure) le 30 décembre 1873, était avocat et allait concourir pour l'agrégation de droit, quand il vint se fixer à Yvetot, où il fut nommé membre du conseil municipal, puis maire au moment de la révolution de février. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 13^e sur 19, par 117,266 voix. Il prit place parmi les républicains modérés, fit partie du comité de législation, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le maintien de l'état de siège, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grôvy, contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'ordre du jour Oudinot, contre l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il essaya de rentrer au Corps législatif du second Empire, et se présenta, le 22 juin 1857, comme candidat d'opposition dans la 5^e circonscription de la Seine-Inférieure. Mais il n'obtint que 896 voix contre 15,712 à l'élu officiel, M. de Labédoyère, et 738 à M. Deschamps.

GIRARD (FRANÇOIS-MARIE-GUSTAVE DE), représentant du peuple en 1849, né à Agde (Hérault) le 4 décembre 1805, avocat à Montpellier et conseiller municipal de cette ville, appartenait au parti légitimiste, qui l'inscrivit sur sa liste, et le fit élire, le 13 mai 1849, représentant de l'Hérault à la Législative, le 5^e sur 8, par 32,625 voix (32,706 votants, 125,151 inscrits). M. de Girard siégea à droite, se prononça avec les royalistes pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il n'appuya pas la politique particulière de l'Élysée dans les derniers temps de la législature, et reentra dans la vie privée au coup d'État de 1851.

GIRARD (ALFRED-LOUIS-JOSEPH), député de 1878 à 1885, et sénateur depuis 1888, né à Valenciennes (Nord) le 11 août 1837, étudia le droit, se fit recevoir docteur, et s'inscrivit au barreau de sa ville natale où il devint bâtonnier de l'ordre. Candidat républicain aux élections législatives de 1876 et de 1877, il échoua dans la 2^e circonscription de Valenciennes, la première fois, avec 8,946 voix contre 9,199 à l'élu, M. Renard, conservateur impérialiste, et, la seconde, avec 10,306 voix contre 10,909 au même concurrent, député sortant et candidat officiel. Mais l'élection de M. Renard ayant été inva-

lidée, M. Girard se retrouva en lutte avec lui le 7 juillet 1878, et cette fois fut élu député par 11,479 voix (22,672 votants, 26,602 inscrits), contre 11,169 à son concurrent. Il siégea à l'Union républicaine, donna son suffrage au ministère Dufaure, vota pour l'article 7, pour l'invalidation de Blanqui, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc., fut réélu, le 21 août 1881, par 13,130 voix (16,620 votants, 27,823 inscrits), contre 476 à M. Renard, appuya les ministères Gambetta et J. Ferry, déposa (juin 1882), lors de la discussion de la loi sur la réforme de la magistrature, une proposition demandant la suspension de l'inamovibilité en attendant sa suppression complète, vota pour les crédits de l'expédition du Tonkin, contre la séparation de l'Église et de l'État, etc., et se représenta, mais sans succès, aux élections générales de 1885 dans le département du Nord : il réunit le 4 octobre, sur la liste républicaine opportuniste, 116,755 voix sur 292,696 votants. M. Girard fut plus heureux le 5 janvier 1888, lors des élections sénatoriales, et, devenu sénateur du Nord, le 2^e sur 5, par 1,166 voix (2,297 votants), il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

GIRARD. — Voy. DEMAINE (COMTE DE).

GIRARDIN (CÉCILE-STANISLAS-XAVIER-LOUIS, COMTE DE), député en 1791, membre du Tribunal, député au Corps législatif, représentant à la Chambre des Cent-Jours, et député de 1819 à 1821, né à Lunéville (Meurthe) le 19 janvier 1762, mort à Paris le 27 février 1827, fils du marquis René-Louis de Girardin (1735-1808), eut pour parrain le roi Stanislas et pour précepteur Jean-Jacques-Rousseau. Ayant embrassé la carrière des armes, il arriva, tout jeune encore, capitaine au régiment de Chartres. Très enthousiaste de la Révolution, il rédigea les cahiers du bailliage de Senlis, devint président du département de l'Oise en 1790, et, le 1^{er} septembre 1791, fut élu député à l'Assemblée législative par ce même département, le 2^e sur 12, avec 394 voix et 463 votants. Il siégea d'abord à l'extrême-gauche, puis se rapprocha du groupe constitutionnel. Ce fut la stricte observation des lois constitutionnelles qui lui fit dénoncer Lecointre, comme ayant outrepassé ses droits, et demander sa mise en accusation. Il s'inclina cependant devant les résistances de ses collègues et écrivit, à ce propos, la lettre suivante :

« Ce 21 mai 1792, l'an 4^e de la liberté.

« J'ai proposé, monsieur, à l'Assemblée nationale de décréter d'accusation M. Laurent Lecointre, député du département de Seine-et-Oise, pour avoir signé un ordre arbitraire, parce que j'étais alors intimement convaincu qu'en sa qualité de membre du Corps législatif, il ne pouvait être poursuivi pour le délit dont il me paraissait s'être rendu coupable, que par-devant la haute cour nationale; mais, après les observations qui ont été faites, j'ai relu attentivement l'article VIII de la section V de l'acte constitutionnel, j'ai vu que je m'étais trompé.

« Ma conscience m'impose le devoir de défendre les principes de la constitution, indépendamment de toute espèce de considération, et elle m'ordonne non moins impérieusement de reconnaître que je m'en suis écarté dans cette occasion. Je vous prie donc, monsieur, de donner

à cet aveu la plus grande publicité, en faisant imprimer ma lettre.

« Convenir d'une erreur n'est pas la réparer, je le sais ; mais c'est annoncer du moins le regret de l'avoir commise, et prouver la pureté de ses intentions. »

« LOUIS-STANISLAS GIRARDIN. »

Le 2 juin 1792, il vota contre la fédération et contre le projet de formation d'un camp près de Paris. Président de l'Assemblée, le 24 juin suivant, il reçut, en cette qualité, le 7 juillet, le roi qui venait assister à la séance où les députés prêtèrent le serment de fidélité à la monarchie constitutionnelle. Son attitude en cette circonstance lui valut, le 10 août, les insultes et les menaces des vainqueurs. Après la Législative, il obtint, par l'entremise de Marat, qu'il avait autrefois défendu, une mission en Angleterre, qui ne put aboutir en raison de l'hostilité du gouvernement britannique. Rentré à Paris, le 21 janvier 1793, il se cacha chez un de ses oncles, à Sézanne ; mais, bientôt découvert, il fut jeté en prison, où il resta jusqu'au 9 thermidor, et où, fidèle aux enseignements de Rousseau, il apprit le métier de menuisier. Nommé, en 1797, administrateur de l'Oise, puis destitué quelques mois après comme suspect de royalisme, il retourna à Sézanne et se lia avec son voisin de campagne, Joseph Bonaparte, qui venait d'acheter le château de Mortefontaine. Le 4 nivôse an VIII, le frère de ce voisin de campagne le nomma membre du Tribunal, et le chargea de défendre au Corps législatif le projet de création de la Légion d'honneur. Président du Tribunal le 22 mars 1802, il fut réintégré dans l'armée avec le grade de capitaine en avril 1804, et versé au 4^e régiment de ligne alors sous les ordres de Joseph Bonaparte. Ce prince l'emmena avec lui quand il partit pour Naples, le nomma chef de bataillon, puis colonel pour sa belle conduite au siège de Gaëte, et finalement l'attacha à sa personne, comme premier écuyer, quand il devint roi d'Espagne. Nommé, peu après, général de brigade par l'Empereur, M. de Girardin se brouilla avec Joseph, auquel il reprochait une liaison espagnole. Il entra au Corps législatif en 1809, fut créé comte de l'Empire le 29 janvier 1810, et nommé, en 1812, préfet de la Seine-Inférieure, où il resta jusqu'aux Cent-Jours, Louis XVIII l'ayant maintenu à ce poste. En 1815, Napoléon l'appela à la préfecture de Seine-et-Oise, et, le 24 mai, M. de Girardin fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, pour l'arrondissement du Havre, par 26 voix sur 46 votants, contre 15 à M. Cocherel. Révoqué comme préfet à la seconde Restauration, il ne resta pas longtemps en disgrâce, devint, en 1819, inspecteur des haras et préfet de la Côte-d'Or, et fut élu, le 11 septembre 1819, député du collège de département de la Seine-Inférieure, par 1,435 voix sur 2,473 votants et 4,812 inscrits. Il siégea au côté gauche de l'Assemblée, combattit énergiquement le rétablissement de la censure et fut destitué par le cabinet qui remplaça le ministère Decazes. Réélu député le 25 février 1824, dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Seine-Inférieure (Rouen), par 803 voix sur 1,382 votants, contre 426 voix à M. Endes, il siégea jusqu'à sa mort dans l'opposition libérale. On a de lui un assez grand nombre de brochures, dont la plus curieuse est un violent pamphlet politique intitulé : *Lettre du vicomte d'Ermenonville à M...* (1789).

GIRARDIN (ALEXANDRE-FRANÇOIS-LOUIS, COMTE DE), député au Corps législatif de l'an XII à 1815, né à Paris le 16 août 1767, mort à Avranches (Manche) le 5 septembre 1848,

second fils de « messire René-Louis Girardin, marquis de Bragy, vicomte d'Ermenonville, mestre-de-camp de dragons, et de dame Camille-Adélaïde-Brigitte Berthelot de Baye, son épouse », et frère du précédent, servit dans les armées du roi, et parvint au grade de capitaine de dragons. Administrateur du département de l'Oise, le 20 frimaire an VIII, il fut, le 8 frimaire an XII, choisi par le Sénat conservateur comme député de l'Oise au Corps législatif ; il obtint le renouvellement de son mandat le 2 mai 1809, fut créé comte de l'Empire le 9 mars 1810, et siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

GIRARDIN (ERNEST-STANISLAS, MARQUIS DE), député de 1831 à 1837, de 1840 à 1846, représentant en 1848 et 1849, sénateur du second Empire, né à Paris le 24 juillet 1802, mort à Paris le 2 janvier 1874, petit-fils de René-Louis de Girardin, l'hôte et l'ami de J.-J. Rousseau, et fils de Stanislas de Girardin (*V. p. haut*), débuta dans la carrière parlementaire le 10 septembre 1831, ayant été élu par 123 voix (148 votants, 227 inscrits) député du 5^e collège de la Charente (Ruffec), en remplacement de M. Vatout, qui avait opté pour Semur. Malgré l'intimité de son père avec le duc d'Orléans, il prit place dans l'opposition constitutionnelle, et vota notamment : contre l'ordre du jour Ganneron, contre les ordonnances du 31 novembre 1831, relatives à la pairie, contre l'emploi de la dénomination inconstitutionnelle de *sujets*, etc. Il signa le « compte rendu » de 1832, et se recusa dans l'affaire du journal la *Tribune* (1833). Le 21 juin 1834, M. Ernest de Girardin fut réélu député de Ruffec par 124 voix (205 votants, 243 inscrits), contre 40 à M. Boucenne. Il se montra opposé aux lois de septembre 1835 et opina jusqu'à la fin de la législature avec la gauche dynastique. En 1837, il fut remplacé par un ministériel, M. Mimaud ; mais celui-ci ayant été promu à une place de conseiller à la Cour, M. Ernest de Girardin lui succéda à son tour, comme député, le 12 décembre 1840, avec 152 voix (254 votants, 299 inscrits). Il reprit sa place sur les bancs de la gauche, à côté de Dupont de l'Eure et d'Odilon Barrot, et combattit la politique de Guizot. Il obtint encore sa réélection, le 9 juillet 1842, par 149 voix (270 votants, 302 inscrits), et se prononça contre l'indemnité Pritchard, pour la réduction du nombre des députés-fonctionnaires, pour l'adjonction des capacités, etc. « M. Ernest de Girardin parle peu, écrivait en 1846 un biographe parlementaire, mais il vote selon sa conscience, qui ne le trompe jamais. Dans la fameuse séance où M. Guizot fut si rudement interpellé sur son voyage à Gand, en temps prohibé, suivant l'expression de M. Dupin aîné, M. de Girardin ne put entendre de sang-froid les misérables explications à l'aide desquelles le ministre cherchait à justifier cette désertion, et il exprima son indignation en homme de cœur et de conviction. Cette patriotique indignation attire aujourd'hui sur la tête de M. de Girardin les foudres des journaux subventionnés par M. Guizot. Leurs injures ne sauraient atteindre l'honorable député de Ruffec, dont l'indépendance et le désintéressement politique sont connus de toute la Chambre. » Il échoua, aux élections générales du 1^{er} août 1846, avec 124 voix contre 173 à M. Tryon de Montalembert. Après la révolution de février, les électeurs de la Charente le nommèrent représentant à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 9, par 42,829 voix (92,994 votants). M. Ernest de Girardin siégea alors à droite et vota : pour le rétablissement du cautionne-

ment, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, etc. Partisan du gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, il soutint la politique d'Odilon Barrot devenu ministre, et fut réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à la Législative, le 3^e sur 8; par 47,983 voix (79,163 votants, 114,411 inscrits). Comme dans l'Assemblée précédente, il s'associa à la campagne conservatrice des chefs de la majorité, appuya l'expédition de Rome, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, et ne se sépara de la plupart des membres de la droite monarchiste que pour adhérer au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Après avoir fait partie de la Commission consultative instituée par le décret du même jour, il fut nommé sénateur le 26 janvier 1852, siégea dans la Chambre haute pendant toute la durée du régime impérial, qu'il soutint de ses votes, et fut fait officier de la Légion d'honneur le 30 août 1865. Le 4 septembre 1870, M. Rouher, président du Sénat, ayant proposé à l'Assemblée de se déclarer en permanence, M. de Girardin s'écria : « Je suis ici en vertu du plébiscite, je n'en sortirai que par la force. » Mais sur la déclaration de M. Baroche que le Sénat, en se séparant, « pourrait au dehors rendre plus de services au pays et à la dynastie, » M. de Girardin se retira avec ses collègues, et ne reparut plus sur la scène politique.

GIRARDIN (EMILE DE), député de 1834 à 1848, représentant en 1850, député de 1877 à 1881, mort à Paris le 27 avril 1881, serait, d'après son état civil, né en Suisse le 21 juin 1806; mais cette déclaration qui lui attribuait des parents imaginaires, a été depuis reconnue fautive, et un acte de notoriété, produit ultérieurement, a reporté l'époque de sa naissance à l'année 1802 à Paris. En réalité, ses père et mère n'étaient autres que le général Alexandre de Girardin, qui fut grand veneur sous Charles X, et Mme Dupuy, femme d'un conseiller à la cour de Paris. Le général de Girardin avoua, d'ailleurs, cette paternité en 1837, dans une commission de la Chambre des députés. L'enfant fut confié aux soins d'un ancien officier, devenu perclus à la suite de la campagne de Russie, M. Darel. « M. de Girardin, raconte un biographe, venait d'entrer dans sa douzième année, lorsqu'il adressa un jour à son précepteur la requête suivante : — « Monsieur, je voudrais avoir des éperons. — Des éperons, et pourquoi faire? — Pour faire du bruit », répliqua l'enfant. Voilà, certes, une vocation bien décidée et qui, pour se manifester, n'attend pas le nombre des années. Faire du bruit a été en effet une des préoccupations les plus impérieuses de l'imagination de M. de Girardin. » (Hippolyte Castille, *Portraits politiques du XIX^e siècle*.) Il entra comme employé au cabinet de M. de Senonnes, secrétaire-général de la maison du roi; mais ce fonctionnaire ayant été révoqué, il dut essayer de se frayer lui-même une carrière. Sans parents avoués, sans fortune, il passa quelque temps dans les bureaux d'un agent de change sous le nom supposé d'Emile Delamothe, puis se décidant tout à coup à revendiquer comme son vrai nom celui de son père naturel, il débuta (1827) dans la littérature par une sorte de roman, *Emile*, où il racontait, sous forme de fragments,

l'histoire de sa naissance et de ses premières années. Nommé, sous le ministère Martignac, inspecteur des beaux-arts, il utilisa les loisirs que lui laissait cette fonction gratuite pour suivre la vocation décidée qui l'entraînait vers les spéculations de presse. L'industrie des journaux devint rapidement, entre ses mains, une affaire des plus productives : sous ce titre original, le *Volteur*, il fonda une feuille de reproduction littéraire qui obtint un vif succès, mais qu'il abandonna devant les réclamations des auteurs, lésés dans leurs droits de propriété; puis il lança la *Mode*, dont il fit accepter le patronage à la duchesse de Berry. Au bout de quelque temps, il vendit cette nouvelle feuille en adjudication publique. Après 1830, M. de Girardin, comprenant tout le parti qu'on pouvait tirer de la presse, surtout de la presse à bon marché, publia le *Journal des connaissances utiles* (1831), qui coûtait 4 francs par an et qui eut 130,000 abonnés; puis le *Journal des instituteurs primaires*, à trente sous par an. Il chercha à intéresser le gouvernement à son système en offrant d'en faire l'application au *Moniteur*, dont il proposait de réduire le prix à un sou le numéro; mais Casimir Périer refusa. M. E. de Girardin fonda alors coup sur coup le *Musée des familles* (1833), l'*Almanach de France* (1834), avec un tirage d'un million d'exemplaires, des *Atlas* à un sou la carte, etc. Puis il brigua les suffrages des électeurs du 3^e collège de la Creuse (Bourgeonville), qui l'éluèrent député, le 21 juin 1834, par 110 voix sur 130 votants et 150 inscrits. Mais cette élection donna lieu aux débats les plus vifs : M. de Girardin fut accusé de corruption électorale; de plus, on alla jusqu'à lui contester la qualité de Français; des enquêtes furent ordonnées, et la validation ne fut votée qu'à grand-peine. Il siégea dans la majorité gouvernementale et essaya, mais sans succès, de former à la Chambre un parti de « conservateurs progressistes ». En même temps, il se mêlait activement à beaucoup d'affaires commerciales dont quelques-unes eurent devant les tribunaux le plus fâcheux dénouement : les mines de Saint-Béran, l'Institut de Coëtbo, le *Panthéon littéraire*, subventionné par Guizot, acquirent une renommée peu enviable. La fiévreuse activité de M. de Girardin trouva bientôt un autre aliment. Le mauvais succès de ses dernières entreprises, l'attitude hostile de ses collègues de la Chambre et de ses confrères de la presse le mirent dans la nécessité de se forger contre eux une arme redoutable : cette arme fut la *Presse*, organe de la politique conservatrice, et dont le premier numéro parut le 1^{er} juillet 1836. La *Presse* fit une révolution dans le journalisme. Diminuer le prix des grands journaux quotidiens, accroître leur clientèle par l'appât du bon marché et couvrir les pertes résultant du bas prix de l'abonnement par l'augmentation du tribut qu'allaient payer à une publicité, devenue plus considérable, toutes les industries qui se font recommander à prix d'argent, tel était le plan dont M. de Girardin poursuivait l'exécution. Par ce moyen il se vantait d'appeler à la vie publique un grand nombre de citoyens qu'en avait éloignés longtemps le prix élevé des journaux; mais les polémistes démocrates ne manquèrent pas de faire observer que le résultat le plus certain du système inauguré était de rendre plus large la part faite jusque-là aux avis menteurs, aux recommandations banales, et cela aux dépens de la place que réclament la philosophie, l'histoire, les arts, la littérature : on se proposait de changer en un trafic vulgaire

ce qui était à leurs yeux une magistrature et presque un sacerdoce. Au surplus, la *Presse*, dont l'abonnement fut fixé au prix, fabuleux alors de bon marché, de 40 francs, menaçait dans leur prospérité ou dans leur existence la plupart des feuilles en possession de la faveur du public : il vint contre M. de Girardin un *tolle* général. Le *Bon Sens* figura à la tête de ce mouvement. Bientôt Armand Carrel ne crut pas devoir rester spectateur impassible d'une querelle commencée par un journal de son parti ; et, le 20 juillet 1836, il publia dans le *National* quelques lignes dans lesquelles il déclarait approuver les critiques du *Bon Sens*. M. de Girardin répondit par un article qui semblait jeter des doutes sur la loyauté du rédacteur en chef du *National* et annonçait en termes généraux des attaques ultérieures. Alors Carrel n'hésita pas. Accompagné de M. Adolphe Thibaudau, il se rendit en toute hâte chez M. de Girardin, décidé à obtenir, ou une explication publique ou une réparation par les armes. Il y eut entre eux un assez vif échange de paroles ; puis l'arrivée d'un ami de M. de Girardin, M. Lautour-Mézéray, vint donner à la discussion un tour plus conciliant, et il fut enfin convenu que quelques mots d'explication seraient publiés dans l'un et l'autre journal. La querelle paraissait presque éteinte : un incident la ralluma. M. de Girardin demandait que la publication de la note eût lieu simultanément dans les deux journaux. Carrel voulait, au contraire, qu'elle eût lieu d'abord dans la *Presse* ; mais il rencontra sur ce point une opposition persistante. Alors, blessé au vif, il se leva et dit : « Je suis l'offensé, je choisis le pistolet. » Le soir, la discussion se ranima entre MM. Ambert et Thibaudau, amis de Carrel, Lautour-Mézéray et Gaillard de Villeneuve, représentants de M. de Girardin. On ne put s'entendre. Ce fut le vendredi 22 juillet, de grand matin, qu'Armand Carrel et M. de Girardin se retrouvèrent en présence dans le bois de Vincennes. Pendant qu'on chargeait les deux pistolets, Carrel dit à M. de Girardin : « Si le sort m'est contraire, monsieur, et que vous fassiez ma biographie, elle sera honorable, n'est-ce pas, c'est-à-dire vraie ? — Oui, monsieur », répondit celui-ci. Les témoins avaient mesuré une distance de quarante pas, on devait s'approcher jus qu'à une distance de vingt. Armand Carrel s'avança aussitôt, présentant à la balle de l'adversaire toute la largeur de son corps. M. de Girardin avait fait quelques pas. Les deux coups étant partis presque en même temps, on vit les deux adversaires tomber blessés tous les deux, l'un à la jambe, l'autre dans l'aîne. La blessure de Carrel était la plus profonde, la plus dangereuse, la balle ayant froissé les intestins. En passant à côté de M. de Girardin, il lui demanda s'il souffrait ; il était en proie lui-même à de vives douleurs et il se sentait perdu. Transporté à Saint-Mandé chez un de ses anciens camarades de l'École militaire, son état prit, dans la nuit du 23 au 24 juillet, le caractère le plus alarmant, et il succomba après quelques heures d'agonie. Ce duel était le quatrième de M. de Girardin ; il fut son dernier. Mais il mit le comble à la fureur de ses ennemis politiques, qui l'accusèrent de n'avoir vu dans une rencontre dont on devait tant parler, qu'une affaire de bruit, qu'une manière de spéculation. Réélu député, le 4 novembre 1837, par 107 voix (124 votants, 150 inscrits), il vit redoubler contre lui les attaques les plus outrageantes, donna sa démission et obtint sa réélection par 86 voix sur 132 votants, contre 46 à M. Voysin de Gartempe. Il ne cessa de prêter le concours

de ses votes à l'opinion conservatrice et soutint le ministère Molé contre la coalition. M. de Girardin fut encore renommé, le 2 mars 1839 ; mais son élection ayant été annulée, il dut se représenter devant ses électeurs et n'obtint plus que 63 voix contre 67 à M. de Peyramont, élu. Il revint, d'ailleurs, à la Chambre, le 9 juillet 1842 : le collège de Bourgneuf l'y avait rappelé par 79 voix (142 votants, 151 inscrits), contre 62 au député sortant, M. de Peyramont ; et en même temps, le 3^e collège de Tarn-et-Garonne (Castelsarrazin) l'avait élu par 297 voix (501 votants, 679 inscrits). Il opta pour ce dernier collège et fut remplacé à Bourgneuf par M. Aubusson de Soubrebost. Mais il arriva que ce dernier, promu avocat général, fut soumis à la réélection : alors M. E. de Girardin donna sa démission de député de Castelnaudary, pour se faire élire à Bourgneuf, le 30 mai 1846, par 81 voix sur 124 votants et 150 inscrits, contre 63 au député sortant, M. Aubusson de Soubrebost. Son admission, chaque fois, avait été très vivement contestée. Partisan du ministère Guizot, il mit son journal à la disposition de cet homme d'Etat, jusqu'au jour où il se vit brusquement retirer les faveurs gouvernementales. *L'Époque* et le *Globe*, feuilles ministérielles, furent destinées alors à combattre l'influence de la *Presse*, devenue hostile. M. de Girardin s'abstint lors du vote sur l'indemnité Pritchard et vota contre la proposition Régnat, tendant à réduire le nombre des députés fonctionnaires. Il ne joua, d'ailleurs, au parlement, qu'un rôle secondaire. Journaliste avant tout, c'est dans son journal qu'il obtint les plus brillants succès. Sa personnalité très accentuée, son tempérament spécial, sa physiologie intellectuelle se reflétaient avec exactitude dans la *Presse*, qui devint, sous sa direction, une puissance. « La *Presse*, écrivait le biographe cité plus haut, a été quelque chose de plus qu'un journal ; elle a été un spectacle. C'était une sorte de théâtre où l'on montrait des idées. Son rédacteur en chef se vantait d'en avoir une par jour. Si l'on ajoute à cela celles qu'il recueillait sur la place, on peut imaginer le flamboiement que cette abondance devait produire dans les bonnes saisons. » Aux élections générales du 1^{er} août 1846, M. Emile de Girardin obtint, une fois de plus, le renouvellement de son mandat, avec 83 voix (136 votants, 149 inscrits), contre 51 à M. Aubusson de Soubrebost. De nouvelles attaques furent dirigées contre lui, et d'autant plus vives qu'il était alors en froid avec le pouvoir ; il venait de se jeter dans l'opposition, et de ses devises favorites : « améliorer le gouvernement établi, » faire « la révolution par en haut, » il avait tiré tout un programme, des plus hostiles en somme au ministère. Le 3 juin 1847, une demande en autorisation de poursuites fut déposée contre lui, à l'occasion d'un article extrêmement vif relatif à une promesse de pairie moyennant argent. La majorité de la Chambre des députés accorda l'autorisation. M. de Girardin fut traduit devant la Chambre des pairs ; il y comparut le 22 juin, sans défenseur, prononça une brève défense, et, contre toute attente, fut renvoyé des fins de la citation. Le 14 février 1848, pressentant la révolution, il résigna son mandat de député, par une lettre où il s'exprimait ainsi : « Entre la majorité intolérante et la minorité inconséquente, il n'y a pas de place pour qui ne comprend pas : le pouvoir sans l'initiative et le progrès, l'opposition sans la vigueur et la logique. Je donne ma démission. J'attendrai les élections générales. » Le 24 février au matin, à

l'aspect de Paris armé et couvert de barricades, il jugea la gravité de la situation, se rendit aux Tuileries, et fit remettre au roi une note signée de son nom et où il demandait, dans des formules quasi-impératives, l'abdication de Louis-Philippe et la régence du duc d'Orléans. La chute irrémédiable de la dynastie ne le prit pas d'ailleurs au dépourvu; M. de Girardin ne songea qu'à tirer le meilleur profit de la nouvelle situation faite aux anciens partis, et, le premier, il leur donna le signal du ralliement provisoire à la république. Son fameux article *Confiance! confiance!* eut à cet égard une influence considérable; mais le suffrage universel fit d'abord à M. Emile de Girardin un accueil peu épressé: l'opposition violente de la *Presse* au gouvernement provisoire avait irrité les républicains; au fond, M. de Girardin combattait surtout ce qu'on nommait le parti du *National*. Adversaire déclaré du général Cavaignac et de sa dictature, il fut arrêté, le 25 juin, par ordre de celui-ci, et tenu au secret pendant onze jours à la Conciergerie. Le journaliste se vengea en publiant après sa sortie le *Journal d'un journaliste au secret*, puis en reprenant, dans la *Presse*, qui avait été suspendue, une guerre opiniâtre et meurtrière, où les ressentiments personnels avaient au moins autant de part que les dissentiments politiques. Quoi qu'il en soit, on vit M. de Girardin appuyer de tout son pouvoir la candidature à la présidence de la république de L.-N. Bonaparte, dont il espérait devenir le ministre; mais le gouvernement de l'Élysée n'ayant pas fait appel à son concours, M. de Girardin ne tarda pas à se retourner contre lui: il fit même adhésion au socialisme, brigua une candidature démocratique à Paris, où le « conclave » électoral le repoussa, et fut plus heureux, le 9 juin 1850, lors de l'élection partielle motivée dans le Bas-Rhin par la démission de M. de Goldenberg: élu représentant de ce département à la Législative par 37,566 voix (73,607 votants, 145,695 inscrits), contre 29,539 à M. Muller et 13,057 à M. Liechtenberger, ancien représentant, il siégea à la Montagne, vota le plus souvent avec elle et prit part aux débats orageux des derniers temps de la session. Au coup d'État de décembre, il ne fut pas arrêté: une dépêche de M. de Morny à M. de Maupas, du 4 décembre, porte: « Le ministre a de graves raisons pour qu'on n'inquiète pas Emile de Girardin. » Mais un décret, en date du 9 janvier 1852, « éloigna » de France M. de Girardin pour quelque temps: les anciennes relations du proscrit avec le prince Napoléon lui permirent bientôt de venir reprendre à Paris la direction de son journal. Il s'attira plusieurs « avertissements », se retira de la rédaction, et finit par vendre au banquier Millaud, moyennant 800,000 francs, sa part de propriété. La *Presse* était complètement déchu lorsqu'il en redevint le rédacteur en chef le 1^{er} décembre 1852. Après diverses transformations du journal auquel il n'avait cessé de s'intéresser, il l'abandonna tout à fait pour créer la *Liberté* (juin 1856). M. de Girardin continua à attirer sur lui l'attention en traitant les questions les plus diverses avec sa vivacité et sa facilité habituelles. Assez bien en cour, il affectait d'attaquer seulement la politique de M. Rouher; le ministre d'État le fit traduire en police correctionnelle, le 6 mars 1857, pour un article intitulé *Destinées meilleures*, et condamner à 5,000 francs d'amende. Peu après, la vente de la *Liberté* fut interdite sur la voie publique. De concert avec son collaborateur M. C. Duvernois, il entreprit, en 1858, une longue cam-

pagne pour que la France déclarât la guerre à l'Allemagne et conquît la Belgique. Puis il se déclara contre la souscription Baudin organisée par les journaux démocratiques, adhéra au ministère du 2 janvier 1870, appuya le gouvernement impérial dans son évolution parlementaire, soutint l'opportunité du plébiscite, et défendit l'administration de M. Haussmann, pour qu'il réclama le ministère des Travaux publics. Un décret non publié, contresigné Emile Ollivier, en date du 27 juillet 1870, et retrouvé, après le 4 septembre, dans les papiers des Tuileries, élevait M. de Girardin à la dignité de sénateur en considération « des services qu'il avait rendus comme publiciste ». A la même époque, il se signala par son ardeur à approuver la déclaration de guerre à la Prusse. L'empire tombé, il suivit la *Liberté* en province, à Tours et à Bordeaux, offrit vainement ses services à la délégation du gouvernement de la Défense, combattit la dictature de Gambetta, proposa, au moment de l'insurrection communaliste, de diviser la France en 15 groupes fédératifs, et devint (mai 1872) acquéreur du *Journal officiel*. L'année d'après, il fut un des trois propriétaires du *Petit Journal*, dont il releva la situation matérielle, et qu'il mit, politiquement au service des idées « républicaines conservatrices », représentées par Thiers au pouvoir. Il y joignit bientôt (15 novembre 1874) la direction du journal la *France*, qui, en dépit de ses efforts, n'était pas encore parvenue à attirer l'attention du grand public, lorsque la crise du 16 mai 1877 fournit à l'infatigable publiciste l'occasion d'une campagne qui lui attira rapidement la faveur populaire. Avec une verve et une ardeur inépuisables, M. de Girardin fit une guerre de chaque jour au ministère de Broglie-Fourtou, dénonça sans trêve les abus reprochés au gouvernement de l'ordre moral, toujours prêt à riposter à toutes les attaques et profitant de l'immense publicité du *Petit Journal* et de la *France* pour répandre, parfois avant le gouvernement lui-même, certains documents officiels de nature à servir la polémique de l'opposition républicaine. Le ministère tenta, mais sans succès, d'enlever à M. de Girardin sa part de propriété du *Petit Journal*. Aux élections du 14 octobre 1877, M. de Girardin refusa d'abord une candidature qu'on lui offrit dans l'Oise. Mais, après l'option pour Dôle de M. Jules Grévy, élu également dans le 9^e arrondissement de Paris, les électeurs républicains de cette circonscription élurent M. de Girardin (16 décembre) par 10,963 voix (14,397 votants, 22,042 inscrits), contre 1,693 à M. Daguin et 529 à M. Bertron. M. Emile de Girardin prit place à gauche, sortit le ministère Dufaure, fut membre et président de la commission de révision générale des lois sur la presse, et s'efforça d'en diriger les travaux dans le sens de sa thèse favorite de la liberté absolue des journaux, motivée par leur « impuissance ». Il avait épousé, le 1^{er} juin 1831, Mlle Delphine Gay, une des « Muses de la Restauration », qui donna au nom de son mari un nouvel éclat dans le monde et dans les lettres. Devenu veuf, le 29 juin 1855, il épousa en secondes noces, l'année d'après, Mlle Guillemette-Joséphine Brunol, comtesse de Tieffenbach, veuve du prince Frédéric de Nassau, dont il se sépara judiciairement en 1872, après lui avoir intenté un procès en désaveu de paternité. M. de Girardin avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 24 août 1842. Ses idées politiques et sociales ont été recueillies et exposées dans un nombre presque incalculable de publications et de brochures parmi lesquelles